

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Ordonnance](#)

Ordonnance n. 1.570 du 05/03/2008 fixant les portions saisissables ou cessibles des rémunérations, traitements et arrérages annuels (Journal de Monaco du 14 mars 2008).

(Abrogée par l'ordonnance n° 2.134 du 27 mars 2009).